



## Avertissement pour absence injustifiée

Par **luju**, le **03/03/2012** à **12:46**

Bonjour,

Est-ce qu'un employeur peut nous obliger à assister à une réunion, surtout si celle-ci a lieu un jour où nous sommes censé être en repos ?

Je reçois aujourd'hui une lettre d'avertissement m'annonçant que ma prime annuelle va être abbatue de 10% pour absence injustifiée. Selon eux comme ils avaient indiqué par affichage aux salariés que la réunion était obligatoire tout le monde devait être présent même les personnes en repos ce jour là.

Je dois donc justifiée une absence pour un jour de repos. Est-ce normal ???

Pour info j'ai reçu un mois plus tôt une lettre de recadrage car j'étais venu travailler (mon nom étant affiché sur le planning ce jour-là) alors que selon eux je devais être en repos... Je sais ça parait fou mais c'est pourtant la vérité.

Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **03/03/2012** à **17:41**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur, dans laquelle vous indiquez que vous allez saisir le Conseil des Prud'hommes car vous n'avez pas

à venir travailler vos jours de repos.

Le fait de vous convoquer à une réunion le jour de votre repos vous met à la disposition de l'employeur et celui-ci doit vous payer les heures de présence à la réunion.

Vous précisez que vous envoyez une copie de votre lettre à l'inspection du travail pour l'informer de la situation.

Vous indiquez l'article L 3132-1 du Code du travail:

Il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine.

Vous garderez une copie de votre lettre et vous en enverrez une copie à l'inspection du travail.

Vous travaillez combien de jours par semaine?

Vos jours de travail et vos jours de repos sont indiqués dans votre contrat de travail?  
Vous garderez une copie de votre lettre.

**Par Iuju, le 03/03/2012 à 18:14**

Merci beaucoup pour la réponse rapide. Le souci c'est qu'au niveau de mon temps de travail c'est assez compliqué. Je suis en "3/8 amélioré", enfin amélioré pour mon employeur car voici à quoi ça ressemble :

1ère semaine :

Lundi : MATIN (5h à 13h)

Mardi : MATIN

Mercredi : MATIN

Jeudi : APRES MIDI (13h à 21h)

Vendredi : APRES MIDI (13h à 21h)

2ème semaine :

Lundi : APRES MIDI

Mardi : APRES MIDI

Mercredi : APRES MIDI

Jeudi : NUIT (21h à 5h)

Vendredi : NUIT

3ème semaine :

Lundi : REPOS : jour de la réunion

Mardi : REPOS

Mercredi : REPOS

Jeudi : MATIN

Vendredi : MATIN

Samedi : MATIN

Et ainsi de suite...

Biensûr qu'ils m'ont proposé de me payer si je venais, mais j'estimais qu'il n'était pas obligatoire pour moi de venir. Etant donné les heures de travail insupportables, nous méritons bien nos jours de repos.